



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2020 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	30
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	22/09/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Cyrielle BAYON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Assia BAÏBEN-MEZGUELIDI, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

**CM-2020-161 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - DELIBERATION DE
PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE D'Actions D'URBANISME TACTIQUE
POUR L'EXPERIMENTATION DE CIRCUITS MODES DOUX EN CENTRE-VILLE**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GONDRAND

La Ville d'Annonay est engagée, aux côtés d'Annonay Rhône Agglo, dans le programme national « Action Cœur de Ville » visant à redynamiser les cœurs des villes moyennes, maillons indispensables de la structuration du territoire français. La convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville », signée le 26 septembre 2018, décrit les modalités de mise en œuvre du programme pour la commune d'Annonay. Il s'agit d'un programme transversal proposant des actions dans tous les domaines ayant trait à l'attractivité du centre-ville : habitat, commerce, cadre de vie, mobilité, accès aux équipements publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Le volet mobilité prévoit notamment une réflexion sur le développement des modes de déplacements doux. Cette réflexion s'intègre parfaitement dans le nouveau projet de mandat visant à développer l'usage du vélo à Annonay en s'appuyant sur une politique vélo ambitieuse. En effet, bien que peu développée à ce jour, la pratique du vélo au quotidien présente un potentiel important pour différentes raisons :

- L'avènement du vélo électrique permet de s'affranchir en partie du dénivelé.
- Le développement d'aménagements tels que la Via Fluvia incite à la remise en selle.
- Le développement des mobilités douces contribue à rendre la ville plus attractive et apaisée en facilitant notamment la déambulation dans les rues du cœur de ville.

La Banque des Territoires, partenaire financeur du programme Action Cœur de Ville, propose aux villes Action Cœur de Ville de la région de co-financer, à hauteur de 50% la mise en place d'une démarche expérimentale menée avec l'association Via Romana. Cette association propose précisément d'accompagner les collectivités dans la mise en place de démarches d'urbanisme tactique ou éphémère et la mobilisation d'aménagements transitoires afin de développer la pratique du vélo dans les coeurs de ville.

Il est donc proposé, par cette délibération, d'acter le principe de faire appel à Via Romana et la Banque des Territoires pour accompagner la Ville d'Annonay dans la mise en place d'actions d'urbanisme tactique pour l'expérimentation de circuits modes doux en centre-ville. Cette approche permettra à la Ville d'Annonay d'expérimenter sur certains secteurs stratégiques des outils innovants d'aménagements participatifs, créatifs et ludiques pour tester avec les habitants et usagers l'aménagement des espaces urbains, à travers notamment des parcours cyclables temporaires. L'accompagnement proposé par Via Romana se fera en plusieurs étapes et prévoira notamment :

- Une phase d'étude pour permettre le cadrage de l'expérimentation,
- La fabrication (avec des acteurs du territoire) ou la mise à disposition des équipements temporaires (signalétique, mobilier urbain, corridors de circulation, ...),
- L'évaluation des impacts de l'expérimentation pour envisager, le cas échéant, des aménagements pérennes.

Le coût de prestation intellectuelle de cet accompagnement est évalué à 8000 € HT auxquels s'ajouteront des frais variables liés aux installations temporaires retenues et mises en place en concertation avec le conseil des usagers du vélo.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° CM-2018-203 du 24 septembre 2018 portant l'approbation de la convention « Action Cœur de Ville »,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et attractivité du 17 septembre 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 21 septembre 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 25 voix votant pour

Par 7 voix votant contre :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

Et par 1 voix s'abstenant :

Denis NEIME

Le conseil municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le principe de mettre en place des actions d'urbanisme tactique et d'équipements temporaires pour l'expérimentation de circuits modes doux dans le centre-ville d'Annonay,

APPROUVE le principe d'un accompagnement par la Banque des Territoires et l'association Via Romana dans le cadre de cette expérimentation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 05/10/20
Affiché le : 05/10/20
Transmis en sous-préfecture le : 05/10/20
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



